



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL « SÉANCE ORDINAIRE » DU JEUDI 12 FEVRIER 2009 / 18 H 30

Président de séance

Monsieur Damien MOREL, maire

Secrétaire de séance

Madame Monique DEVISSCHER

Membres élus

Présents	Monsieur Damien MOREL, Maire Monsieur Jean-Luc ANSELLE, 1 ^{er} adjoint Monsieur Marc LEGRAND, 3 ^{ème} adjoint Madame Karine DEBUSSCHÈRE, 4 ^{ème} adjointe Madame Monique DEVISSCHER Mademoiselle Sandrine DERUDDER Madame Delphine LAVISSE – DELHAYE	Monsieur Patrick PREVOST Madame Marie-Paule CORNUAU Madame Aurélie HEDEN Monsieur Francis FLAJOLET Madame Christine TAVERNIER – TRACHE Monsieur Claude SCHIEPTES
Absent(s) Excusé(s)	Monsieur Olivier EVERAERE, 2 ^{ème} adjoint, donne pouvoir à Monsieur Damien MOREL Monsieur Casimir LETELLIER donne pouvoir à Madame Karine DEBUSSCHERE	

Monsieur le Maire tient à s'excuser pour la reconvoque de la réunion de Conseil Municipal du 29/01/09, sur proposition de la Sous-Préfecture afin d'éviter toute contestation des délibérations. Le délai de trois jours francs n'était pas respecté entre l'envoi des convocations et la date de réunion. Il tient à s'assurer de la totale légalité des décisions et de la plus grande transparence.

Lors de la réunion du 29/01/09 transformée de fait en réunion de travail, une minute de silence a été observée en mémoire de Madame Nicole HENEMAN, ancien Maire de Clairmarais, décédée tragiquement le 20 janvier 2009.

Madame Monique DEVISSCHER accepte avec l'accord du conseil d'assurer le rôle de secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20 novembre est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 Question n° 2009-001 : Taux des taxes communales 2009
- 2 Question n° 2009-002 : Subventions municipales
- 3 Question n° 2009-003 : tarifs de location des salles
- 4 Question n° 2009-004 : Etude d'aménagement zone du « petit Bagard »
- 5 Question n° 2009-005 : Annulation de la participation aux frais de centres de loisirs des communes extérieures
- 6 Questions diverses

1 Question n° 2009-001 : Taux des taxes communales 2009

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu la nécessité de se prononcer sur les taux des taxes communales pour l'année 2009 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité :

- décide de suivre l'avis de la Commission des Finances et d'appliquer pour 2009 aux impôts directs locaux, les taux suivants:

taux de la taxe d'habitation :	13,90 %
taux de la taxe sur le foncier bâti :	15,65 %
taux de la taxe sur le foncier non bâti :	39,00 %

2 Question n° 2009-02 : Subventions municipales

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2331-1;

Après examen des demandes par la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de verser aux associations, pour l'exercice 2009, les sommes suivantes aux chapitres 65736 et 6574 du budget communal :

Bénéficiaire	Proposition du maire
Centre Communal d'Action Sociale (chapitre 65736)	
CCAS	25 000,00 €
Associations communales (chapitre 6574)	
Association Lecture et Loisirs de Clairmarais	1 500,00 €
Club de tir à la carabine (ducasse)	2 300,00 €
Associations extérieures (chapitre 6574)	
Association de Parents d'enfants inadaptés	60,00 €
Association Sportive des handicapés physiques	60,00 €
Association des bénévoles du pavillon arc-en-ciel	50,00 €
Association cœur toujours	50,00 €
Croix Rouge	60,00 €
Vie libre	50,00 €
Confrérie du chou fleur de Saint Omer	100,00 €
Union Nationale Des Combattants Section de Saint-Omer - Faubourgs	70,00 €
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement	50,00 €

Public	
Association Sportive de la Circonscription de la Police Audomaroise	50,00 €
Association de l'aide familiale populaire de Saint-Omer	50,00 €
Association des Pêcheurs audomarois	50,00 €

Monsieur le Maire, en tant que Président du CCAS, remercie les membres du Conseil pour l'attribution de cette subvention qui permettra de réaliser de nombreux projets « pour les jeunes et les moins jeunes » (chasse aux œufs, achat de matériel, activités estivales, colis de Noël, repas des aînés, voyages des séniors...).

Monsieur LEGRAND ajoute que les subventions aux associations de Clairmarais sont identiques à celles de l'an passé et que le total de ces subventions s'élève à 29 500 €.

3 Question n° 2009-003 : tarifs de location des salles

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

Monsieur LEGRAND propose de revoir les tarifs de location des salles communales comme suit :

Tarif de location de la salle communale (rue du Romelaere)

- > Week end (sans vaisselle) : 170 € Clairmarais / 250 € extérieurs
- > Semaine sans vaisselle (une journée 24 h hors mercredi) : 100 € Clairmarais / 150 € extérieurs
- > Location vaisselle : 80 euros
- > Forfait nettoyage salle (hors vaisselle et rangement) : 60 euros
- > Caution de 300 euros pour toute location (y compris à titre gratuit)
- > Arrhes de 50 euros à la réservation = signature de contrat
- > Forfait énergie (du 1° octobre au 31 mars) : 30 euros
- > Conditions particulières
 - 1 location gratuite par an pour le personnel
 - 1 location gratuite par an pour les associations communales de Clairmarais et à partir de la deuxième – 50 % sur location salle et vaisselle (sur tarif Clairmarais)

Tarif de location de la salle de réunions (ancienne école)

1 journée 24 h: 80 €

- Usage professionnel hors services publics et associations communales de Clairmarais (dans ce cas, prêt)

Le Conseil Municipal procède au vote :

- 13 voix pour (dont 2 pouvoirs)
- 2 contre

Et :

- Annule la délibération du 06 décembre 2007
- Instaure à compter du 1er mars 2009 des tarifs proposés

Il est proposé de réfléchir à une solution pour la location de la vaisselle au 1^{er} janvier 2010.

4 Question n° 2009-004 : Etude d'aménagement zone du « petit Bagard »

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal a décidé dernièrement d'adopter une servitude de type PAPAG sur la zone 1AU (petit Bagard)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER en vue de la prise en charge d'une étude d'aménagement de ce secteur ainsi que la définition du programme de logements qui pourrait y être envisagé.
- de solliciter par la même occasion le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale partenaire associé à l'étude.

La commune de Clairmarais sera associée à l'étude et au processus de décision. Cette étude devra également envisager la possibilité d'y implanter des commerces, des artisans, de l'hébergement touristique mais également une école et un espace de loisirs.

5 Question n° 2009-005 : Annulation de la participation aux frais de centres de loisirs des communes extérieures

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

CONSIDERANT que le CCAS de Clairmarais organise des activités estivales pour les enfants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Annule la délibération du 06 décembre 2007 qui instaurait une participation financière de la commune aux frais de centre de loisirs auxquels étaient inscrits des enfants de Clairmarais.

Monsieur le Maire précise que les demandes effectuées avant la présente délibération seront, bien entendu, honorées.

6 Questions diverses

- BRIGADE DE L'EAU : Monsieur le Maire présente un rapport sur le transfert de compétence de garde champêtre à la CASO et précise le coût annuel de cette opération pour la Commune : 618,48 €. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.
- VENTE DE MATERIEL : Monsieur LEGRAND informe l'assemblée qu'elle aura également à donner ou non son accord sur la vente de matériel communal au plus offrant.
- PLAN COMMUNAL : Monsieur le Maire fait le point sur la démarche évoquée lors du dernier conseil. Devant l'impossibilité d'une aide de la part de l'O.T. du Pays de Saint-Omer, Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité directement la CASO et le PNR et qu'il souhaite accélérer le dossier en vue de la semaine fédérale cyclotouriste, en lançant la démarche auprès de la Société Interstice.
- VOIRIE : Monsieur Casimir LETELLIER nous a fait savoir que des travaux seront à prévoir chemin du grand brouck.
- ORDURES MENAGERES : Monsieur Olivier EVERAERE avait mis le doigt sur le problème du ramassage des ordures ménagères effectué, malgré le transfert de compétence à la CASO, par le personnel communal dans les « écarts ». Il précise qu'une solution serait que les riverains de ces chemins apportent leurs déchets dans des lieux prévus à cet effet en bordure de chemin. L'assemblée estime que cette solution serait perçue par la population comme un retour en arrière. Monsieur le Maire propose de demander à la CASO quelles solutions pourraient être envisagées.
- ASSAINISSEMENT : Madame Christine TAVERNIER-TRACHE évoque également le problème de l'assainissement des « écarts » (compétence déléguée à la CASO). Monsieur le Maire indique qu'il a relancé la CASO sur le sujet pour revoir la carte du réseau. Il a demandé également à Monsieur Olivier EVERAERE de chiffrer les travaux de fascinage pour le chemin de Boneghem et d'étudier la possibilité d'agrandir le chemin (à voir avec les Wateringues).
- 4 JOURS DE DUNKERQUE : Monsieur le Maire informe le Conseil du passage par Clairmarais de l'épreuve cycliste le 05/05/09. Messieurs LEGRAND et ANSELLE précisent qu'ils ont assisté à une réunion de sécurité le 03/02/09 à Watten.

- SEMAINE FEDERALE CYCLOTOURISTE : Monsieur le Maire ajoute que cette épreuve aura lieu au mois d'août et qu'elle sera susceptible d'amener de nombreux touristes, avec la présence d'un camping fédéral sur la commune.
- ACHAT DE LIVRE : Après avoir été sollicité par M. GREBERT, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acheter son livre sur l'armée de l'air allemande, dont certains passages évoquent Clairmarais, pour la bibliothèque. Le Conseil approuve.
- MOTION POUR LE MAINTIEN DES DEPARTEMENTS : Monsieur le Maire lit le projet de motion pour le maintien des Départements et demande au Conseil de la voter. Celle-ci est adoptée avec 14 voix pour et 1 contre.
- RATS MUSQUES : Monsieur le Maire informe le Conseil que la distribution des appâts chimiques aura lieu chez Monsieur Régis MOREL (référént communal) les 13 et 20/02/09.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu mercredi 11 mars 2009 à 18h30.

A 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance.
